

FORMULAIRE N° 2 : PRESENTATION DU PROJET EDITORIAL

Plan et contenu du formulaire

1. Service
2. Vocation
3. Production
4. Dispositif de bonne gouvernance

1. SERVICE

Nature du service		Vocation		Public cible	Date de mise en service	Durée/jour (en nombre d'heures)
Nature	Descriptif	Nature	Descriptif	Descriptif		
Gratuit / Payant	ou joindre un document séparé	Généraliste / Thématique	ou joindre un document séparé	ou joindre un document séparé		

2. VOCATION

A renseigner uniquement pour les types de programmes relevant de la vocation choisie.

Type de programme	Volume horaire		Proximité géographique ¹	Langue
	Périodicité	Volume en heures*		
Journaux / Magazines / Fictions / Reportages et documentaires / Télé-réalité et animation / Retransmissions / Autres (à préciser)	Quotidien / Hebdomadaire / Bimensuel / Mensuel / Saisonnier	(Mettre la possibilité de renseigner un chiffre entier)	Local et régional / National / International	Arabe classique / dialecte / Amazighiya / langue étrangère
Journaux / Magazines / Fictions / Reportages et documentaires / Télé-réalité et animation / Retransmissions / Autres (à préciser)	Quotidien / Hebdomadaire / Bimensuel / Mensuel / Saisonnier	(Mettre la possibilité de renseigner un chiffre entier)	Local et régional / National / International	Arabe classique / dialecte / Amazighiya / langue étrangère
Journaux / Magazines / Fictions / Reportages et documentaires / Télé-réalité et animation / Retransmissions / Autres (à préciser)	Quotidien / Hebdomadaire / Bimensuel / Mensuel / Saisonnier	(Mettre la possibilité de renseigner un chiffre entier)	Local et régional / National / International	Arabe classique / dialecte / Amazighiya / langue étrangère

Joindre fichier d'une grille de programme hebdomadaire indicative

*** A renseigner sur la base d'une moyenne hebdomadaire et d'une grille des programmes allant de 7h à 24h (grille utile).**

NB.

- Service non relayé : dont la partie dominante de la programmation, hors œuvres musicales, n'est pas reprise sur les programmes d'un service de radiodiffusion sonore étranger.

¹ Une programmation orientée essentiellement vers un public résidant dans une aire géographique donnée.

- La durée quotidienne des programmes repris, identifiés ou identifiables à l'antenne en tant que tels, ne peut excéder, de manière discontinue, la proportion de dix pourcent (10%) de la durée totale quotidienne de la programmation, hors œuvres musicales, du service radiophonique non relayé. (Décision du CSCA N°27-07 du 31 octobre 2007)

3. PRODUCTION

Type de programmes	Origine de production	Taux (%) moyen de diffusion de la production nationale sur la production étrangère par jour*
Journaux / Magazines / Fictions / Reportages et documentaires / Télé-réalité et animation / Retransmissions / Divers (à préciser)	Production propre / Co-production / Achats	
Journaux / Magazines / Fictions / Reportages et documentaires / Télé-réalité et animation / Retransmissions / Divers (à préciser)	Production propre / Co-production / Achats	
Journaux / Magazines / Fictions / Reportages et documentaires / Télé-réalité et animation / Retransmissions / Divers (à préciser)	Production propre / Co-production / Achats	

* A renseigner uniquement pour les projets de service télévisuel, sur la base d'une grille des programmes allant de 7h à 24h (grille utile).

4. DISPOSITIF DE BONNE GOUVERNANCE²

Cette rubrique n'est pas obligatoire à renseigner.

Objectif	Descriptif

² Il s'agit du dispositif organisationnel, procédural et/ normatif interne que le demandeur peut envisager à l'effet de prévenir des situations de conflits d'intérêt ou des manquements à la réglementation en vigueur et aux prescriptions de son cahier de charges.